

Politique sur la mosaïque des membres du Conseil municipal et du personnel

Mise en contexte :

Depuis 2001 à Batiscan, ce geste commémoratif de créer une mosaïque constitue une tradition. Après la tenue d'une élection générale municipale, les élus municipaux et les membres du personnel sont photographiés individuellement. Pour garder ce mandat en mémoire, une mosaïque de portraits est constituée par un photographe professionnel.

Objectif :

La mosaïque est un objet de mémoire qui souligne l'apport des hommes et des femmes qui sont engagés dans la vie politique municipale de Batiscan. De plus, on profite de cette occasion de souligner la contribution de nos fonctionnaires municipaux permanents.

Moyens :

- Le directeur général, après une élection générale municipale, est autorisé à mandater un photographe professionnel pour produire une mosaïque des membres du conseil municipal et du personnel permanent de la Municipalité.
- Lorsqu'un nouveau mandat débute, la mosaïque du précédent conseil est affichée dans la salle de travail des élus municipaux dans l'édifice Jacques-Caron avec celles des mandats antérieurs. Si toutefois, il y aurait un manque d'espace, les mosaïques pourront être affichées dans un autre endroit à être déterminé.
- Le visuel, composé de photographies des 7 élu(e)s de la Municipalité de Batiscan, du directeur général et des fonctionnaires municipaux permanents. On doit y retrouver obligatoirement le logo officiel et les armoiries de la Municipalité.
- Une mosaïque est produite une seule fois par mandat de quatre (4) ans. C'est-à-dire, que si un ou des candidats sont élus dans le cadre d'une élection partielle, ils ne seront pas inclus dans cette mosaïque.
- Le directeur général est le responsable de la conservation et mise en valeur de l'ensemble des mosaïques ainsi que tous objets s'y rattachant (cadres, peintures, laminés, etc.)
- La mosaïque est exposée à la réception du bureau municipal. Elle est également en ligne sur le site internet de la Municipalité de Batiscan au www.batiscan.ca .